

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)
SÉANCE DU 20 MARS 2026**

N° 2026 028

L'An Deux mille vingt-six, le 20 mars à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 16 mars 2026, sous la Présidence de Florence MARMONIER, Maire.

Présents : Florence MARMONIER, Perrine AUFRERE, Alexandre DUNAND, Ludovic DEVERGNES, Julie PERRIN, Jean-Max DESCHAMPS-BERGER, Thierry RUFFIER DES AIMES, Valérie TRAVERS, Thierry RUFFIER LANCHE, Delphine PEPEY, Amaury BURDET, Floriane PARISSE, Françoise VILLARD, Vincent RUFFIER DES AIMES

Absents : Marion DRAPERI a donné pouvoir à Perrine AUFRERE

Nombre en Membres :	15
En exercice :	15
Suffrages exprimés :	15
Votes pour :	15
Votes contre :	00
Ne prend pas part au vote :	00

Objet : Fixation du nombre d'adjoints au Maire

Sous la présidence de Florence MARMONIER élue maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le Maire a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal soit quatre adjoints au maire au maximum. Elle a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, a fixé à 4 le nombre des adjoints au maire de la commune.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »

SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE

13 AVR. 2026

RECEPISSE

POUR EXTRAIT CONFORME.

Pour le Maire empêché,
Perrine AUFRERE



MAIRIE DE CHAMPAGNY EN VANOISE